

INTERVENTION DE MICHAEL QUERNEZ
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU FINISTERE
PRESIDENT DE LA COMMISSION INSERTION ET ECONOMIE

Séance plénière du Conseil général du Finistère de janvier 2014
BP – Objectif stratégique III
« Agir pour un développement au service des Hommes et des territoires »
(seul le prononcé fait foi)

M. le Président, mes très chers collègues, Mesdames et Messieurs,

L'élaboration du budget primitif 2014 s'inscrit dans un contexte de crise économique et sociale qui se prolonge.

De nombreux secteurs d'activité sont en proie à de réelles difficultés.

Bon nombre de nos concitoyens sont malheureusement confrontés au chômage et à la précarité, comme le montre l'augmentation forte du nombre des allocataires du RSA dans le Finistère fin 2013. Plus d'un millier de plus que l'année passée. Près de 22500 personnes concernées entre ceux qui sont allocataires du RSA socle (16741) et ceux qui touchent le RSA activité (6184).

Dans ce contexte, il ne peut y avoir de place ni pour la résignation ni pour le découragement.

Lors de ses vœux aux Français, le Président de la République a ainsi défini les contours du Pacte de responsabilité qu'il s'apprête à proposer aux entreprises.

Dans ce contexte de mobilisation générale et de bataille pour l'emploi, de soutien aux acteurs économiques et sociaux, le Conseil général est pleinement mobilisé pour accompagner le déploiement du Pacte d'avenir pour la Bretagne dans ses déclinaisons opérationnelles.

Nous serons ainsi très attentifs à la mise en œuvre territoriale des mesures d'urgence en soutien aux familles touchées par les licenciements en Finistère, et nous serons présents à l'installation officielle de la plateforme territoriale d'appui aux mutations économiques le 10 février prochain en Préfecture de département.

La conférence sociale du 18 février sera également un moment important pour s'assurer de l'efficacité de ces dernières et de la bonne coordination des acteurs engagés.

Concernant le volet agricole et agroalimentaire du Pacte, fin février, un comité régional stratégique sera réuni.

Dans ce contexte, félicitons-nous de l'avancée obtenue par notre gouvernement en faveur de la mise en place d'un salaire minimum dans les abattoirs en Allemagne.

Cette mesure concrète peut mettre fin au moins en partie au dumping social qui pénalisait la compétitivité de l'industrie agroalimentaire française, et notamment finistérienne.

Je me félicite également de l'accord obtenu au niveau européen sur la directive détachement, accord qui renforce la coopération européenne et les droits des citoyens européens, d'une part, et qui permet aux travailleurs français de ne plus subir une concurrence déloyale de travailleurs détachés, d'autre part.

Enfin, le projet de loi présenté en Conseil des ministres le 22 janvier dernier relatif à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, va réformer en profondeur le champ de la formation professionnelle et en faire un levier puissant pour investir massivement dans la formation des salariés, ceux qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire les demandeurs d'emploi, les salariés les moins qualifiés, les jeunes en alternance et les salariés des petites entreprises.

En effet, il ne s'agit plus uniquement pour les entreprises d'afficher dans leur budget des crédits de formation, mais de rendre obligatoire cet impératif de mise à disposition de la formation des salariés. Une révolution pour celles et ceux qui n'ont même pas accès aux savoirs fondamentaux et qui au détour d'une fermeture d'un abattoir n'ont que très peu de chance de retrouver du travail.

Ceci m'amène à évoquer les priorités du Conseil général en 2014 en matière d'insertion professionnelle.

Cette priorité se concrétisera comme vous le savez par la mise en œuvre des 4 pactes territoriaux pour l'insertion, fil conducteur de la politique d'insertion du Conseil général, qui doit s'adapter sans cesse aux spécificités territoriales et aux besoins des publics concernés.

En 2014, le Conseil général sera d'ailleurs particulièrement attentif à la réforme du financement des structures d'insertion par l'activité économique annoncée par l'Etat au 1^{er} juillet 2014, réforme qui vise à assurer une meilleure lisibilité, une plus grande sécurisation et un développement nécessaire de l'IAE pour répondre à des besoins sociaux toujours plus importants.

Nous serons attentifs aux discussions en cours sur l'enveloppe FSE pour 2014-2020 afin d'accompagner nos actions d'insertion (pour rappel, sur la période 2007-2013, 10,6 M€ de FSE ont été mobilisés par le Conseil général), ainsi qu'à la révision de notre convention avec Pôle Emploi.

Pour rappel, en 2014, le budget consacré à notre politique d'insertion s'élève à **98 M€**, pour financer les actions d'insertion sociale et professionnelle, les contrats aidés, les équipes emplois, les clauses d'insertion, les chantiers d'insertion, les aides individuelles de soutien.

Cette augmentation tient compte de l'augmentation annuelle du RSA en janvier, d'une hypothèse de hausse maîtrisée du nombre d'allocataires du RSA en 2014 et de la revalorisation de l'allocation prévue par le Plan Ayrault de lutte contre la pauvreté en septembre 2013.

Une attention particulière sera aussi portée à l'insertion professionnelle des jeunes.

Je laisserai le soin à notre collègue Marie Gueye de nous dire ce qui sera fait en 2014 en la matière au travers de la présentation de l'objectif III 3.

Présentation des deux objectifs :

Objectif stratégique III 1 : « Faire de la qualité du cadre de vie un atout et contribuer à l'attractivité économique, environnementale et sociale de notre département »

Objectif stratégique III 2 : « Développer une dynamique économique autour des atouts majeurs du département »

Le Conseil général pour ce faire réalise ou accompagne la réalisation d'équipements structurants, nécessaires à l'aménagement et à l'attractivité de notre territoire.

Cette priorité est aujourd'hui plus que jamais d'actualité pour continuer à être compétitif et innovant, à l'heure où la concurrence entre les territoires est très forte. Cet objectif opérationnel représente en 2014 **25,6 M€** de crédits de paiement.

Le projet BGV est une priorité pour l'aménagement du Finistère et de la Bretagne, priorité qui passe aussi par l'amélioration des liaisons Rennes-Brest et Rennes-Quimper. Il en est de même pour l'amélioration du réseau routier national au travers de la mise à 2X2 voies de la RN 164 au niveau de Châteauneuf du Faou, axe structurant pour le Centre Ouest Bretagne, pour lequel le Conseil général participera à hauteur de 1,83 M€. L'enquête publique vient de s'ouvrir. Les choses avancent.

Enjeu d'attractivité. Et de soutien aux filières.

La filière pêche, aujourd'hui en profonde mutation, est un secteur stratégique pour l'économie finistérienne.

Dans l'attente de la finalisation du règlement du FEAMP, adopté mardi dernier à Bruxelles, et dont la déclinaison nationale devrait être effective courant 2014 et qui nous conduira aussi à la refonte de nos dispositifs d'aides départementales, le Conseil général poursuivra son soutien financier à la filière pêche qui continue en effet de traverser des difficultés (tonnages en baisse, vente de bateaux aux Espagnols, quotas en baisse pour certaines espèces...). Mais ce soutien comme pour l'agriculture et les aides à finalité économique se fait dans un cadre très précis et très contraint. Quand bien même nous en aurions la volonté et les moyens, nous ne pouvons faire comme bon nous semble.

Le Conseil général poursuivra ses investissements dans les ports départementaux et accompagnera ceux engagés par les concessionnaires, notamment en Cornouaille, ceux liés à l'eau de mer propre en particulier.

Le Conseil général participera également financièrement aux travaux de restructuration de la criée de Brest à hauteur de 828 000€, une subvention exceptionnelle, pour une opération d'aménagement global de l'éperon n°1, qui nous intéresse au premier chef puisqu'il s'agit d'améliorer les conditions d'exploitation de la Pen Ar Bed, pour le fret et l'accueil des touristes.

En ce qui concerne les dragages, ceux des ports de Loctudy et de Lesconil devraient être terminés pour la fin du 1^{er} semestre 2014 et les études pour les dragages des ports d'Audierne, de Douarnenez et du Corniguel seront lancées en 2014.

Nous poursuivons l'étude stratégique de développement des ports départementaux, initiée en 2013, en concertation avec les acteurs concernés sur chacun des territoires, pour accompagner les acteurs des filières maritimes et soutenir l'économie portuaire dans un contexte économique évolutif et en forte mutation, avant le renouvellement de la majorité de nos concessions portuaires prévu fin 2017.

Une attention particulière sera également portée aux ports de dessertes des îles et aux ports du Nord (île de Batz, Molène, le Conquet, Ouessant, île de Sein) afin d'améliorer leur accessibilité et leur sécurité. Je rappelle que ces ports contribuent aussi au potentiel de développement touristique et à l'attractivité de notre département.

La filière nautique représente également un secteur économique important en Finistère, avec 3 850 emplois et 320 millions d'euros de chiffre d'affaires.

La révision en cours du Livre bleu du nautisme 2015-2020 doit nous permettre d'ici la fin de cette année de réaliser un état des lieux de la filière nautique, de faire un bilan du précédent Livre bleu, d'élaborer une stratégie départementale partagée avec l'ensemble des acteurs de la filière, et de rédiger un plan d'action départemental pour répondre aux enjeux actuels et futurs d'un secteur où l'innovation joue un rôle majeur.

Le Conseil général soutiendra plusieurs manifestations nautiques qui doivent se tenir en 2014 en Finistère ; la Transat AG2R de Concarneau, la Figaro de Roscoff, les fêtes maritimes de Douarnenez.

Je ne reviens pas sur le développement de la filière touristique, puisque nous avons ce matin consacré un temps long au nouveau schéma départemental de développement touristique, si ce n'est de redire qu'en juin prochain nous proposerons un nouveau dispositif d'accompagnement aux projets d'hébergement.

Concernant l'agriculture et l'agroalimentaire, l'adoption il y a quelques jours, en première lecture par l'Assemblée nationale du projet de loi pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt marque un tournant important vers une nouvelle orientation de notre politique agricole.

Elle doit nous permettre de relever le défi de la compétitivité de nos filières agricoles et de répondre aux difficultés aujourd'hui vécues par le monde agricole : avec pour conséquence le recul de la France de la première à la troisième place au niveau européen pour la production agricole et agroalimentaire, la disparition d'exploitations agricoles (-26% en 10 ans).

Ce projet de loi, fondateur d'avenir, doit parvenir à concilier performance économique et performance environnementale des exploitations : produire plus et mieux.

Il marque un retour à une agriculture basée sur l'agronomie et la réintroduction des processus biologiques, sur les dynamiques collectives avec la création des Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE), faisant de l'environnement un atout et non une contrainte.

Le projet de loi répond également à la nécessaire protection des terres agricoles, améliore les outils de protection du foncier pour lutter contre l'artificialisation des terres ainsi que leur concentration excessive.

C'est ainsi une politique ambitieuse de renouvellement des générations qui est proposée, renforcée par un dispositif d'installation facilité.

Les sénateurs s'empareront de ce texte au mois d'avril prochain. Le Conseil général sera attentif à faire évoluer nos politiques en conséquence.

Pour cet exercice budgétaire nous maintenons nos aides en faveur de l'agriculture avec un budget dédié de 3,5 millions d'euros.

Enfin, pour accompagner les entreprises dans leur développement et malgré les difficultés économiques que connaît tout particulièrement le secteur agroalimentaire, le Conseil général maintiendra ses aides en 2014.

En 2013, les aides à l'extension ou à la modernisation de l'immobilier d'entreprises ont accompagné la création de 85 emplois. Cela peut paraître peu. Mais ceci est avant tout le reflet de la situation économique en présence et non une soi-disante frilosité du Conseil général à accompagner les porteurs de projets.

Nos dispositifs d'aides sont complétés par un dispositif doté d'1 M€, créé en 2010, et qui peut permettre de soutenir le développement d'entreprises ou d'accompagner des projets exogènes, en lien avec la Région Bretagne ou un EPCI.

Ainsi, en ce qui concerne le soutien aux projets de réindustrialisation des sites industriels en difficulté, le Conseil général est bien en capacité de soutenir les projets de reprise d'activité, le cas échéant.

Le Conseil général sera enfin attentif à la déclinaison et à la mise en œuvre de la stratégie régionale du développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Bretagne (SRDEII) et celle relative à la SRESR.

Nous avons d'ailleurs reçus ici même en commission il y a quelques jours les deux vice-présidents du Conseil régional qui portent ses politiques. Et le 21 février prochain, nous participerons au comité d'évaluation et de suivi du CPER qui a pour ordre du jour le bilan du CPER pour la période 2007-2013 mais aussi et surtout la coordination du Pacte d'avenir avec le futur CPER (2014-2020) dont les enjeux sont majeurs pour le Finistère.

L'innovation permet de rester compétitif mais également de toucher de nouveaux marchés, notamment à l'exportation.

C'est pourquoi, le Conseil général du Finistère continuera de mener une politique volontariste dans les domaines de la recherche et de l'innovation, au travers de notre engagement financier en faveur des pôles de compétitivité, des technopoles, des centres techniques, des universités qui contribuent à l'émergence de nouvelles filières de croissance.

Ces structures et acteurs jouent un rôle essentiel pour accompagner les entreprises dans toutes les étapes de leurs projets : détection et formalisation de besoin, appui stratégique et technologique, montage de dossiers de financement.

Les dispositifs de soutien aux structures d'animation économique et de l'innovation, aux projets labellisés par les pôles de compétitivité et nos partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche seront maintenus.

Enfin, le Conseil général poursuivra en 2014 sa démarche d'ouverture sur l'Europe et sur le monde afin de favoriser la solidarité entre les peuples et le rayonnement du Finistère à l'extérieur.

Ma collègue, Maryvonne BLONDIN vous présentera plus en détail le rapport III-4 « *Inscrire l'action départementale dans son environnement européen et international* ».

Voilà Monsieur le Président, mes chers collègues, les projets qui guideront notre action. Je vous remercie de votre attention.